LES APPARTEMENTS A ENCADREMENT MEDICO-SOCIAL

Qu'est ce que c'est?

C'est une nouvelle forme d'habitat, qui constitue une alternative entre le domicile privé et l'entrée en institution.

En complément aux structures existantes, ce logement sans aucune barrière architecturale permet de prolonger l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées tout en leur garantissant une plus grande sécurité.

Généralement il s'agit d'un logement privé (studio ou appartement) avec un espace communautaire qui permet des échanges et des rencontres entre les locataires qui désirent un peu de compagnie.

Pour qui?

Pour des personnes âgées qui souhaitent bénéficier d'une plus grande sécurité physique et psychologique.

Lorsque l'état de santé décline, lorsque la solitude devient pesante, certaines personnes âgées retrouvent une meilleure qualité de vie grâce cette nouvelle forme d'habitat.

Quand?

A Ayent dès janvier 2011

A Savièse une structure existe dans l'espace de l'EMS de Zambotte et un projet

est en cours de réalisation.

A Grimisuat un projet de plusieurs appartements est à l'étude. Il sera en principe

finalisé dans le courant de l'année 2012-2013.

Comment cela se passe?

Le CMS informe les personnes et leur famille sur cette nouvelle forme d'habitat.

L'infirmière du CMS évalue les demandes de logement.

Comme dans un domicile privé, le CMS assure l'aide et les soins selon l'évaluation effectuée, puis les prestations du CMS sont facturées aux bénéficiaires.

Un contrat de bail est signé entre le CMS et le locataire.

Combien ça coûte?

Le prix de la location dépend de chaque structure immobilière et de chaque contrat de bail. Un montant supplémentaire est destiné à couvrir les frais communs (charges d'immeuble, frais de gestion, entretien des locaux communs, etc...).

Les prestations d'aide et de soins du CMS sont facturées comme dans un domicile privé (voir pages Soins infirmiers et Aides-familiales)

Pour en savoir plus?

S'adresser au CMS, au numéro de téléphone 027 399 28 10 : Mme Elisabeth Debons-Pannatier, infirmière responsable